



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mensualisation des rentes d'accidents du travail

Question écrite n° 23348

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la difficulté que représente la non-mensualisation des rentes d'accidents du travail. Actuellement, seules les rentes dont le taux d'incapacité permanente est supérieur ou égal à 50 % font l'objet d'un versement mensuel. Or la rente accident du travail ou maladie professionnelle (AT/MP), qui revêt un caractère alimentaire, représente une source non négligeable de revenus pour les personnes concernées. La mensualisation de l'ensemble des rentes représenterait une indéniable amélioration de leur indemnisation. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre afin de répondre aux attentes légitimes des nombreux accidentés du travail concernés.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23348

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8464

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)